

Conditions d'entrée en formation additionnelle :

- Être titulaire du brevet et de la licence de pilote ULM dans la classe considérée
- Être titulaire de l'emport passager
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - ❖ Être titulaire d'une qualification instructeur ULM dans une autre classe,
 - OU
 - ❖ Être titulaire d'une qualification d'instructeur de vol FI (AIRCREW), en état de validité.

Formation additionnelle :

- Pour les classes 1, 2, 3, 4 et 5 : le candidat effectue une formation au vol de **10 heures minimum** sur un ULM et avec un formateur d'instructeur de la classe concernée.
- Pour la classe 6 : le candidat effectue une formation au vol de **20 heures minimum** sur un ULM et avec un formateur d'instructeur de classe 6.

Examen de fin de formation:

- Avec un examinateur extérieur
- Demande de test à envoyer 15 jours avant à la DSAC/IR
- 1 exercice de cours théorique en salle + 1 exercice de cours pratique en vol

Si réussite

INSTRUCTEUR

Si échec

Réentraînement